

Restauration du Taravo : l'enquête publique est lancée

Elle s'achèvera le 11 octobre inclus. Jusqu'à cette date, les membres de la commission d'enquête sillonnent les communes concernées par le projet. Leur objectif est de recueillir les observations et les avis de la population



Charles Chipponi, chef du service eau et milieux aquatiques, Antoine Peraldi, directeur général adjoint aménagement et développement du territoire et Jean Alfonsi, responsable pôle ingénierie écologique et sécurité sanitaire. / PHOTO JEAN-PIERRE BELZIT

Le projet de restauration, d'entretien, de gestion et de mise en valeur du Taravo porté par le conseil départemental de la Corse-du-Sud franchit une nouvelle étape avec le lancement d'une enquête publique. "Celle-ci a débuté le 4 septembre. Elle durera trente-huit jours consécutifs, c'est-à-dire jusqu'au 11 octobre inclus", explique-t-on du côté des services de l'État. Le dispositif est adossé à une commission d'enquête composée de Philippe Peronne, Marie-Celine Battesti et Laurent Calvet. À ce stade, leur mission consistera à "recevoir les observations écrites et orales du public" depuis

des "lieux d'enquête". Ceux-ci coïncident avec les mairies des communes du bassin-versant ainsi qu'avec la préfecture d'Ajaccio et la cité administrative de Sartène.

Des abreuvoirs

"Un calendrier précis a été établi. Les enquêteurs sont présents, une journée ou bien une demi-journée, à une date donnée dans les locaux", précise-t-on. Le débat démocratique est ouvert de Palneca à Serra-di-Ferro en passant par Ajaccio et Sartène. À chacun de prendre connaissance des grandes orientations fixées par la collectivité départementale puis de donner son avis. Le parti pris institutionnel est clair. Il s'agit de "restaurer la continuité écologique et sédimentaire, d'améliorer la qualité des eaux, de préserver et de restaurer des milieux naturels aquatiques et rivulaires du Taravo, tout en permettant de maintenir les usages socio-économiques et récréatifs", résume Antoine Peraldi, directeur général adjoint aménagement, développement du territoire au sein du conseil départemental 2A et Charles Chipponi, chef du service eau et milieux aquatiques.

Dans ce périmètre, on met l'accent, entre autres, sur "l'effacement d'ouvrages hydrauliques comme prises d'eau, passages à gué, barrages, afin d'assurer la continuité du débit et du transport sédimentaire". À l'ordre du jour figure la gestion des atterrissements c'est-à-dire les amas de terre, de sable, ou de

galets afin "de limiter les désordres de type diminution des sections d'écoulement, déviation du chenal d'écoulement, ou surcreusement du lit de la rivière". Les porteurs du projet privilégient également l'installation d'abreuvoir "de manière à stopper les effets du piétinement des berges par les animaux, du bétail en particulier, qui provoquent une érosion du lit et des berges, ainsi qu'une pollution des eaux. Plusieurs dispositifs sont proposés, en précisant les précautions à prendre pour le positionnement des clôtures", soulignent-ils. La ripisylve, en d'autres termes, les arbres, les arbustes et les buissons qui prospèrent sur les rives du fleuve, ainsi que les embâcles - obstacles végétaux dans le cours d'eau - focalisent également les attentions. Selon les cas de figure, on restaure les sites à force d'égoutage, de débrous-

Un bassin-versant de 490 kilomètres carrés

Le bassin-versant du Taravo se déploie sur une superficie de près de 490 km². Il abrite 31 communes, à savoir (de l'amont vers l'aval) : Palneca, Ciamannacce, Cozzano, Sampolo, Tasso, Zicavo, Guitera-les-Bains, Frassetto, Zevaco, Corrano, Olivese, Forciolo, Quasquara, Campo, Azilone-Ampaza, Santa-Maria-Siché, Albitreccia, Carado-Torgia, Zigliara, Argiusta-Moriccio, Urbalaccone, Petreto-Bicchisano, Grosseto-Prugna, Guarguaglie, Moca-Croce, Pila-Canale, Cognocoli-Monticchi, Casalabriva, Sollacaro, Olmeto et Serra-di-Ferro. Toutes sont traversées par le fleuve ou plusieurs de ses affluents, et sont donc susceptibles d'influencer le régime hydrologique et la qualité des eaux.

Le Taravo, 66 kilomètres de long, est le troisième plus grand cours d'eau de Corse et le cours d'eau le plus important de Corse-du-Sud. Il se jette dans la Méditerranée depuis le golfe du Valinco et les communes de Serra-di-Ferro et d'Olmeto.

V.E.

saillage, de coupe sélective d'arbres, de recépage, de plantations ou bien on estime que seul leur entretien est essentiel.

Décharges sauvages

La lutte contre la pollution figure aussi parmi les grands chantiers à venir. "L'évolution de la qualité environnementale du milieu est à prendre en compte dans le programme de gestion durable établi. Les dysfonctionnements de l'hydrosystème relatifs aux pollutions requièrent alors toute notre attention, et plusieurs interventions sont prévues pour limiter ces désagréments." La stratégie consistera à mettre un terme aux décharges sauvages, "c'est-à-dire à nettoyer les déchets domestiques accumulés dans le lit et sur les berges ainsi qu'au niveau des bords de route". L'initiative comporte une dimension pédagogique. Le modèle retenu est celui de "sensibilisation globale pour mettre un terme une fois pour toutes à ce phénomène récurrent".

Des zones de stockage et de collecte de déchets pourraient également voir le jour

après concertation. Dans la ligne de mire des aménageurs départementaux se trouvent encore les espèces végétales invasives ou envahissantes. Ces pièces rapportées d'Asie ou d'ailleurs "constituent une source de perturbation nuisible à la biodiversité autochtone des écosystèmes naturels au sein desquels elles se sont établies". Sur les berges du Taravo, la renouée du Japon compte parmi les principaux ennemis. La plante a pour mauvaise habitude de se substituer au fil du temps à la flore locale des cours d'eau, à travers le bon fonctionnement de la ripisylve, à prendre une part active à l'érosion des berges. L'agriculture ne sera pas épargnée. "La renouée du Japon entraîne une forte diminution de la valeur fourragère des pâtures", déplore-t-on. Le projet départemental passe en outre par la veille écologique par le suivi de la qualité physico-chimique des eaux et par le suivi hydrobiologique. En attendant les résultats de l'enquête publique.

VERONIQUE EMMANUELLI
vermanuelli@corsematin.com

Pour une politique de grands travaux

"Une évolution déterminante et indispensable." C'est ainsi que Paul-Jo Caitucoli, maire d'Arghjusta, président du pôle d'équilibre territorial et rural - PETR -, envisage le projet de restauration, d'entretien, de gestion et de mise en valeur du Taravo. D'autant que le fleuve ne mérite pas toujours, selon lui, l'image négative qu'on lui donne ainsi que les points de vue généralisants. "Il ne s'agit pas bien sûr de nier le problème de pollution dans certains secteurs", avertit-il. Il plaide en faveur d'une vision affinée des choses. "Avec l'ensemble des partenaires et avec les représentants des deux communautés de communes concernées Sartenais-Valinco-Taravu et Pieve Ornano, nous demandons à organiser une réunion avec l'Agence régionale de santé - ARS. L'objectif est d'identifier de façon très précise les points qui posent problème sur le cours d'eau", ajoute-t-il. D'ores et déjà, sur le territoire, on a privilégié l'effort. "Les communautés de communes travaillent à la modernisation des stations d'épuration existantes et à la construction de nouveaux équipements. À cet égard, le comité de massif a dégagé une enveloppe de 30 millions d'euros. L'idée, qui n'est pas encore validée par le PETR est d'engager une politique de grands travaux à l'échelon du bassin-versant." Les préoccupations se concentrent encore "sur une meilleure stabulation des animaux en les éloignant des rives du fleuve. Il y a d'ores et déjà eu des approches avec la chambre d'agriculture". Dans tous les cas, "nous traitons ces questions de façon cohérente, raisonnée et concertée". On avance ensemble.

V.E.

Rivières sauvages et zone naturelle sensible

Le département de la Corse-du-Sud a plusieurs raisons d'agir le long du Taravo. À commencer par ses ambitions. "Dès 2011, nous nous sommes engagés dans une démarche volontariste de gestion de l'eau et des milieux aquatiques. L'une des orientations prises concernait la restauration et l'entretien des cours d'eau. Le Taravo est alors inscrit comme site pilote", résume Jean-Charles Chipponi. Les compétences départementales seront déterminantes aussi. "Le département est le principal acteur des solidarités territoriales. Nous tenons, dans le cadre d'une gouvernance partagée, à nous intégrer dans un projet de territoire. Et le Taravo, est l'élément fédérateur de l'ensemble des communes du bassin-versant. Il s'agit d'un fleuve patrimonial qui est un vecteur important du développement économique, social et culturel", insiste Antoine Peraldi. L'ap-

proche tient compte de la spécificité du cours d'eau. "Il s'agit du principal fleuve de la Corse-du-Sud, tant au niveau de sa longueur que de son débit", précise-t-on. Les considérations environnementales entrent en jeu. "Un tiers du linéaire est interdit à la baignade. Ce qui compromet le développement économique de la vallée." On pense aussi global. "Le Département est propriétaire, en aval, de l'étang de Tan-chiccia qui est zone Natura 2000." Entre 2013 et 2014, le fleuve devient sujet d'étude avec l'ensemble du bassin-versant. Un diagnostic est posé s'agissant de la faune et la flore, du fonctionnement physique du cours d'eau, des activités humaines et de la qualité de l'eau. Des sources de pollution sont identifiées en certains points bien précis. Elles renvoient, pour l'essentiel, aux rejets des eaux usées, à la présence d'ani-

maux et aux fortes pluies. "Un épisode pluvieux intense entraîne une augmentation du niveau de pollution, compte tenu du phénomène de lessivage des sols. Il en est ainsi dans le Taravo comme ailleurs", souligne-t-on. Un premier plan d'action est élaboré. Dans la foulée, le département se porte candidat au dispositif "Rivières sauvages". En février 2017, le Taravo reçoit le précieux label, "ce qui nous a permis de le classer en tant qu'espace naturel sensible et donc, d'assurer la protection, la gestion et l'ouverture au public des sites. Le département et demain la collectivité de Corse pourra exercer de plein droit cette compétence sur le bassin-versant du Taravo". Seules les actions portant sur la restauration et l'entretien du cours d'eau sont soumises à déclaration d'intérêt général.

V.E.